

PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL DE LUTTE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE 2017-2022

BILAN 2017-2018



Ce document a été produit par le Bureau de lutte contre l'homophobie et la transphobie, du ministère de la Justice.

Les documents relatifs à la Politique québécoise de lutte contre l'homophobie et le Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2017-2022 peuvent être consultés à l'adresse : www.justice.gouv.qc.ca.

Ministères et organismes gouvernementaux engagés dans le Plan d'action¹

Directeur de l'état civil

Ministère de la Famille

Ministère de la Justice

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Ministère de la Sécurité publique

Ministère de l'Économie et de l'Innovation

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Ministère des Relations internationales et de la Francophonie

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Secrétariat à la condition féminine

Secrétariat à la jeunesse

Secrétariat aux affaires autochtones

Secrétariat aux aînés

¹ Les noms des ministères et organismes ont été mis à jour pour tenir compte des appellations actuelles.

Table des matières

SIGLES ET ACRONYMES	4
INTRODUCTION	5
PRIORITÉ 1 Ouverture à la diversité sexuelle	6
OBJECTIF 1 Mettre en œuvre des actions de sensibilisation adaptées aux divers milieux	6
PRIORITÉ 2 Respect des droits et soutien des personnes de minorités sexuelles	9
OBJECTIF 2 Informer les divers milieux sur les droits des personnes de minorités sexuelles	9
OBJECTIF 3 Soutenir l'action communautaire en matière de lutte contre l'homophobie et la transphobie	10
PRIORITÉ 3 Création de milieux sécuritaires et inclusifs	12
OBJECTIF 4 Appuyer les partenaires des milieux de vie	12
PRIORITÉ 4 Adaptation des services publics	15
OBJECTIF 5 Améliorer les pratiques administratives des services publics	15
OBJECTIF 6 Mieux former le personnel des services publics	17
PRIORITÉ 5 Cohérence et efficacité des actions	21
OBJECTIF 7 Documenter les diverses réalités pour mieux intervenir	21
OBJECTIF 8 Renforcer la coordination des actions, notamment en région	23
CONCLUSION	24
QUELQUES DÉFINITIONS	25

Sigles et acronymes

Famille	Ministère de la Famille
INSPQ	Institut national de la santé publique du Québec
LGBTQ	Lesbiennes, gais, bisexuels, bisexuelles, trans et queer
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MEES	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
MEI	Ministère de l'Économie et de l'Innovation
MIDI	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
MJQ	Ministère de la Justice
MRIF	Ministère des Relations internationales et de la Francophonie
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTESS	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
SA	Secrétariat aux aînés
SAA	Secrétariat aux affaires autochtones
SACAIS	Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales
SAJ	Secrétariat à la jeunesse
SCF	Secrétariat à la condition féminine



Introduction

Le Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2017-2022 a été dévoilé le 17 mai 2017 à l'occasion de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie. Le Plan d'action contient 38 mesures, certaines s'inscrivant dans le prolongement du précédent plan d'action. Il poursuit plusieurs objectifs, notamment : mettre en œuvre des actions de sensibilisation adaptées aux divers milieux, soutenir l'action communautaire et les partenaires des milieux de vie, améliorer les pratiques administratives et former le personnel des services publics, documenter les diverses réalités pour mieux intervenir et renforcer la coordination des actions, notamment en région.

Le présent document dresse le bilan de la première année de mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2017-2022. Il couvre une période de 10 mois, allant du dévoilement du Plan d'action jusqu'à la fin de l'année financière 2017-2018, soit au 31 mars 2018.

Après une brève présentation des diverses priorités et des objectifs retenus, il fait état des principales réalisations des partenaires gouvernementaux durant l'année 2017-2018. Il met l'accent sur les résultats concrets qui sont d'intérêt pour les Québécoises et les Québécois des diverses régions.

En tout, des actions ont été posées au regard de 30 des 38 mesures du Plan d'action, les autres devant débiter en 2018-2019. Dans certains cas, les actions réalisées sont encore de l'ordre de la planification. Les résultats donnent cependant un bon aperçu du déploiement à venir.

À titre de rappel, les actions décrites dans le présent bilan ne couvrent pas tout l'éventail des actions gouvernementales destinées à favoriser l'égalité sociale des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, trans et queer (LGBTQ). Elles s'ajoutent aux mesures intégrées dans les pratiques récurrentes des divers ministères et organismes.

Elles s'ajoutent également aux actions inscrites dans d'autres stratégies ou plans d'action gouvernementaux, qui contribuent, directement ou indirectement, à lutter contre l'homophobie et la transphobie ou à améliorer la situation des personnes de minorités sexuelles et de genre. À cet égard, mentionnons de façon particulière les actions destinées aux personnes bispirituelles et LGBTQ des Premières Nations et des Inuits, inscrites dans le Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022. C'est ainsi qu'en 2017-2018, des démarches ont été entreprises pour documenter la situation des personnes bispirituelles et LGBTQ des Premières Nations et des Inuits. Un comité consultatif composé des principales organisations autochtones a été constitué. Les résultats de la recherche fonderont, à terme, des actions plus solides au bénéfice des personnes bispirituelles et LGBTQ autochtones.

Par ailleurs, plusieurs actions mises en œuvre dans le Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie 2011-2016 se poursuivent, même si elles n'apparaissent pas dans le présent document. Tous les outils produits sont également accessibles. La liste et les hyperliens apparaissent dans le bilan du Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2011-2016, que l'on peut consulter à l'adresse : www.justice.gouv.qc.ca.

PRIORITÉ 1 > OUVERTURE À LA DIVERSITÉ SEXUELLE

L'ouverture à la diversité sexuelle est la première des priorités établies par les milieux communautaires et de la recherche lors de la consultation destinée à élaborer le présent Plan d'action. En effet, les attitudes positives et les signes visibles d'ouverture à la diversité sexuelle et de genre contribuent à la normalisation et à la valorisation de cette diversité, de même qu'au renforcement des capacités des personnes à s'affirmer, à se défendre au besoin et à mieux contrôler leur propre vie. L'enjeu de l'ouverture à la diversité sexuelle est d'amener les personnes ainsi que les intervenantes et les intervenants socioéconomiques, dans tous les milieux, à mieux comprendre les réalités des personnes LGBTQ et à modifier, le cas échéant, leurs attitudes et leurs comportements.

OBJECTIF 1 > Mettre en œuvre des actions de sensibilisation adaptées aux divers milieux

Six mesures s'inscrivent dans l'objectif 1. La première mesure s'adresse à la population dans son ensemble, alors que les autres mesures visent plutôt des personnes intervenant dans des milieux publics ou communautaires.

Mesure 1 – Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de sensibilisation pour lutter contre l'homophobie et la transphobie (MJQ)

En 2017, pour mesurer les avancées en matière de lutte contre l'homophobie et la transphobie, le ministère de la Justice (MJQ) a tenu un sondage sur la perception et les attitudes de la population québécoise à l'égard des réalités LGBTQ. L'enquête a été réalisée auprès de 1 007 répondants entre le 10 et le 16 mars 2017. Les résultats ont été rendus publics le 23 mai 2017.

En gros, 78,6 % des Québécois se disent très ouverts à la diversité sexuelle. Leur niveau d'aisance envers les divers sous-groupes des communautés LGBTQ varie cependant : alors que plus de 80 % des personnes interrogées se disent à l'aise avec les hommes gais et les femmes lesbiennes, le pourcentage diminue à 75 % avec les personnes bisexuelles et à 59,9 % avec les personnes trans.

Le sentiment d'aisance varie également selon les personnes concernées et les contextes. Les répondants disent être à l'aise d'avoir des voisins, des collègues, des amis, des médecins ou des enseignants de minorités sexuelles. L'aisance diminue dans le cas de leur enfant. Ainsi, 73,8 % des répondants seraient à l'aise d'apprendre que leur enfant est homosexuel, pourcentage qui diminue à 56,7 % dans l'éventualité où leur enfant serait trans. L'ouverture se maintient tant qu'il n'y a pas trop de rapprochements : voir deux hommes ou deux femmes s'embrasser engendre un certain malaise.

Le sondage démontre la persistance de certains préjugés et comportements de nature homophobe et transphobe. Ainsi, le tiers des répondants croient qu'il est facile de reconnaître, dans un groupe, des personnes homosexuelles ou trans. En ce qui a trait à l'homoparentalité, 31,7 % des répondants croient qu'un enfant doit avoir des parents de sexe opposé pour se développer pleinement, et ce, même si 81,9 % des répondants estiment que deux personnes de même sexe peuvent être d'aussi bons parents que deux personnes de sexe opposé.

En ce qui concerne l'ouverture de la société, 48,3 % des répondants considèrent que la société est ouverte, et 42,4 % qu'elle est moyennement ouverte. Soulignons que 42,1 % des répondants affirment avoir été témoins de discrimination envers les personnes homosexuelles, bisexuelles ou trans.



L'évolution des perceptions et des attitudes à l'égard de la diversité sexuelle sera à nouveau mesurée en 2021-2022, à la fin du Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2017-2022.

Mesure 2 – Sensibiliser les intervenantes et les intervenants des organismes communautaires Famille et des services de garde à la réalité des familles homoparentales (Famille)

Au cours de l'année 2017-2018, la Coalition des familles LGBT a confirmé son intérêt à collaborer à la mise en œuvre de cette action. Celle-ci vise la réalisation de formations de sensibilisation sur la diversité familiale auprès de 250 organismes communautaires Famille (OCF) et de services éducatifs à l'enfance, durant toute la période du Plan d'action. Une première entente triennale de 50 000 \$ par année a été conclue à cet effet.

Entre septembre 2017 et mars 2018, outre les efforts promotionnels et de repérage du public cible, plusieurs actions ont été réalisées en vue de rendre les organismes plus inclusifs pour les familles LGBTQ. Entre autres, la formation a été adaptée afin de mieux répondre aux préoccupations et aux situations vécues par les personnes intervenantes, de manière à la rendre plus concrète, en misant davantage sur les jeux de rôle et les mises en situation. Pendant cette première année de mise en œuvre, 24 formations ont été réalisées dans 10 régions administratives du Québec. Ces formations ont pu joindre un total de 201 personnes intervenantes et 61 organismes, dont 29 OCF et 32 services éducatifs à l'enfance.

Ces formations ont eu lieu dans les régions suivantes : Montréal, Montérégie, Abitibi-Témiscamingue, Lanaudière, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Capitale-Nationale, Centre-du-Québec, Mauricie et Nord-du-Québec.

Mesure 3 – Produire et diffuser, au sein du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et dans le réseau des organismes communautaires Famille, un document d'information sur la réalité des familles homoparentales (Famille)

Les actions associées à cette mesure ont été reportées à 2018-2019.

Mesure 4 – Intégrer la préoccupation de l'homophobie et de la transphobie dans la plateforme Web Sportbienetre.ca (MEES)

La préoccupation de l'homophobie et de la transphobie a été intégrée dans la plateforme Web SportBienetre.ca (SBE) (www.sportbienetre.ca/page_athlete.asp?id=1327). Des renseignements et des références y apparaissent.

Entre octobre 2017 et mars 2018, on a comptabilisé 68 487 visites sur l'ensemble de la plateforme SBE. Au 1^{er} juin 2018, 33 % des fédérations sportives avaient pris des mesures pour orienter leurs membres vers la plateforme SBE.

Mesure 5 – Sensibiliser les municipalités à l'importance de considérer les enjeux concernant la lutte contre l'homophobie (MAMH)

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a diffusé une actualité le 17 mai 2017 sur son site Web, afin de souligner la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et d'inviter les municipalités à organiser une levée du drapeau arc-en-ciel.

Mesure 6 – Intégrer des informations relatives à la diversité sexuelle et à la pluralité des genres au site Internet du MSSS pour sensibiliser la population et les différents milieux aux réalités et aux besoins des personnes de minorités sexuelles (MSSS)

Afin de joindre l'ensemble de la population, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) intégrera à son site Internet l'information relative à la diversité sexuelle et à la pluralité des genres lors de sa mise à jour.

Au cours de l'année, le MSSS a également élaboré un plan de travail en vue de la mise à jour de son site Internet. Cette mise à jour sera terminée en 2022.



PRIORITÉ 2 > RESPECT DES DROITS ET SOUTIEN DES PERSONNES DE MINORITÉS SEXUELLES

L'homophobie et la transphobie constituent de la discrimination et peuvent avoir comme conséquences la violence, l'intimidation et les crimes haineux, voire, dans certains pays, la persécution, les homicides ou l'emprisonnement. Toutes et tous doivent adhérer aux principes du respect des droits de la personne, y compris pour les personnes de minorités sexuelles et de genre. Ces principes sont en effet le fondement de la vie sociale et la garantie d'une vie paisible où chacune et chacun peut s'épanouir.

OBJECTIF 2 > Informer les divers milieux sur les droits des personnes de minorités sexuelles

Deux mesures concourent à l'atteinte de l'objectif 2. La première vise à sensibiliser les personnes immigrantes dans le cadre des services du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI). En effet, les personnes immigrantes nouvellement arrivées ne sont pas familières avec les chartes des droits de la personne existant au Québec. Une deuxième mesure a pour but de faire connaître les actions québécoises sur la scène internationale et d'échanger avec les interlocuteurs pertinents sur les droits des personnes de minorités sexuelles et de genre.

Mesure 7 – Renforcer la sensibilisation sur les droits des personnes de minorités sexuelles afin de prévenir et de lutter contre l'homophobie et la transphobie dans le cadre des services à l'intention des personnes immigrantes (MIDI)

Le MIDI a travaillé à l'élaboration d'une entente partenariale avec un organisme à but non lucratif détenant une expertise en matière de droit des personnes LGBTQ immigrantes et de minorités ethnoculturelles. Cette entente concernerait :

- la réalisation d'activités de sensibilisation et de formation à l'intention du personnel du MIDI ainsi que de ses organismes partenaires qui œuvrent auprès des personnes immigrantes nouvellement arrivées;
- la mise en place d'une offre de services adaptée aux personnes réfugiées et aux demandeurs d'asile de minorités sexuelles et de genre.

Le déploiement du projet est envisagé au cours de l'exercice 2018-2019.

Mesure 8 – Mettre en valeur sur la scène internationale les actions du gouvernement du Québec en faveur des droits des personnes LGBT, favoriser l'échange des bonnes pratiques gouvernementales et créer des partenariats au sein de réseaux (MRIF)

En 2017-2018, le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) et le réseau des représentations du Québec à l'étranger ont mis en œuvre plusieurs actions en vue de mettre en valeur, sur la scène internationale, les actions du gouvernement du Québec en faveur des droits des personnes LGBTQ ainsi que l'expertise québécoise en la matière. Ils ont également posé des actions pour favoriser l'échange des bonnes pratiques gouvernementales et créer des partenariats au sein de réseaux.

Le MRIF a soutenu l'organisation de deux activités internationales au Québec, soit :

- la Conférence internationale sur la diversité sexuelle et la pluralité des genres dans la francophonie – Égalité et légalité;
- la 8^e Conférence internationale sur l'éducation aux droits humains d'Équitas, durant laquelle il a organisé un atelier sur le rôle des décideurs francophones pour la protection des droits et libertés des personnes LGBTQ.

L'appui et la participation à ces différentes activités et conférences ont notamment contribué à créer un réseau de contacts avec la société civile LGBTQ francophone d'ici et d'ailleurs et à favoriser les échanges sur la question des droits des personnes LGBTQ dans l'espace francophone. Au terme de ces activités, la société civile a exprimé un réel besoin de fédérer, au sein d'un réseau international, les acteurs francophones qui œuvrent en faveur des droits des personnes LGBTQ, de la diversité sexuelle et de la lutte contre la discrimination basée sur l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre.

Ainsi, au cours de l'exercice financier 2017-2018, le gouvernement du Québec a octroyé à Montréal International une subvention de 4 000 000 \$ pour créer une nouvelle organisation internationale non gouvernementale à Montréal et pour en assurer le fonctionnement. Cette organisation agira en faveur de la protection et de l'avancement des droits des personnes LGBTQ dans l'espace francophone. Ce futur réseau se voudra un regroupement de la société civile pouvant apporter un appui réel et concret aux communautés LGBTQ, dans des territoires où le français est une langue véhiculaire. Il voit le jour pour combler un vide dans l'univers francophone mondial à cet égard. Sa création repose sur une étroite collaboration avec la société civile du Québec et de l'espace francophone, y compris les organismes LGBTQ, de défense des droits de la personne et de coopération internationale. Ce réseau sera officiellement constitué au printemps 2019 et amorcera ses activités la même année.

Au cours de cette période, le MRIF a aussi soutenu la participation d'une dizaine d'organismes, d'experts et d'universitaires québécois et étrangers à des activités reliées à l'avancement des droits des personnes LGBTQ sur la scène internationale et favorisant l'échange de meilleures pratiques. Il a également appuyé la réalisation de projets de solidarité internationale visant à hausser l'acceptation sociale des personnes LGBTQ à Cuba.

Enfin, le MRIF a élaboré un nouveau stage au sein du Bureau international du Travail (BIT) à Genève dans le cadre de son programme de stages au sein d'organisations internationales gouvernementales. Ainsi, une stagiaire québécoise a réalisé un stage au sein du Service des questions de genre, de l'égalité et de la diversité et du VIH/sida dans le monde du travail au Département des conditions de travail et de l'égalité du BIT, de mai à novembre 2018.

OBJECTIF 3 > Soutenir l'action communautaire en matière de lutte contre l'homophobie et la transphobie

L'objectif 3 comprend une mesure à deux volets, soit le soutien à la mission des organismes LGBTQ et le soutien de projets destinés à prévenir et à contrer l'homophobie et la transphobie.

Mesure 9 – Soutenir les organismes communautaires engagés dans la lutte contre l'homophobie et la transphobie (MJQ)

Le soutien des organismes communautaires prend deux formes, soit le soutien à la mission au moyen de l'aide complémentaire et le soutien de projets ponctuels.



Aide complémentaire

Le MJQ a consenti 550 000 \$ à 24 organismes communautaires en vue de favoriser la continuité de leur mission.

En tout, sept organismes de défense des droits financés par le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS), du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS), ont reçu une aide de 240 000 \$.

De plus, 17 organismes admissibles au Programme de soutien aux organismes communautaires relevant du MSSS ont reçu 310 000 \$. Ce programme offre un soutien financier aux organismes qui travaillent à l'amélioration de la santé et du bien-être de la population LGBTQ. Ces organismes sont situés dans les régions du Bas-Saint-Laurent, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Capitale-Nationale, de la Mauricie-Centre-du-Québec, de l'Estrie, de Montréal, de l'Outaouais, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, de Chaudière-Appalaches, de Lanaudière et de la Montérégie.

Projets particuliers

Le 21 décembre 2017, le MJQ a lancé l'appel de projets 2017-2018 du programme Lutte contre l'homophobie et la transphobie. Il a reçu 48 projets soumis par des organismes. De ce nombre, 23 ont été retenus dans neuf régions administratives, soit celles du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Capitale-Nationale, de l'Estrie, de Montréal, de l'Outaouais, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Gaspésie-Îles de la Madeleine et de la Montérégie. Au total, 550 000 \$ ont été engagés, dont 401 000 \$ en 2017-2018 et 149 000 \$ pour les derniers versements en 2018-2019.

PRIORITÉ 3 > CRÉATION DE MILIEUX SÉCURITAIRES ET INCLUSIFS

La priorité 3 découle de l'importance des facteurs de protection pour les personnes LGBTQ. Ces facteurs sont l'acceptation de la famille, des proches et des pairs ainsi que la réponse des organisations et des intervenantes et intervenants au regard des incidents homophobes et transphobes dans les divers milieux de vie. Un seul objectif figure dans cette priorité.

OBJECTIF 4 > Appuyer les partenaires des milieux de vie

Cinq mesures ont pour objet l'atteinte de l'objectif 4. Trois mesures concernent les jeunes des divers réseaux scolaires. Une autre vise les personnes âgées et les intervenantes et intervenants des milieux âgés. La dernière mesure s'applique aux milieux de travail. Mentionnons que les jeunes et les personnes âgées sont des clientèles vulnérables, qui peuvent avoir besoin d'un soutien institutionnel particulier.

Mesure 10 – Soutenir les partenaires du milieu (public et communautaire) dans l'élaboration et la mise en place d'initiatives concernant les personnes âgées LGBT (SA)

Par l'entremise du programme Québec ami des aînés (QADA), le Secrétariat aux aînés (SA) soutient des organismes qui mettent en place des initiatives destinées aux personnes âgées LGBTQ.

En 2017-2018, le SA a financé une initiative de développement d'envergure nationale², soit le projet Nous sommes 10 % : Pour des milieux sans homophobie et transphobie, de la Fondation Émergence. Ce projet s'échelonnant sur 24 mois, il s'est vu octroyer la somme de 300 000 \$ pour sa réalisation. La première année du projet s'est terminée en février 2018.

L'organisme a ainsi offert des formations-conférences à 296 intervenantes et intervenants des milieux âgés. Il a aussi créé du matériel de sensibilisation et d'éducation : la trousse d'outils du programme Pour que vieillir soit gai a été actualisée et bonifiée. Il y a notamment inclus les réalités des personnes âgées trans et il a fait une plus grande place aux communautés ethnoculturelles et aux Autochtones (accessible à l'adresse : fondationemergence.org/commande-de-materiel). Ce nouveau matériel a été lancé en février 2018. L'organisme a aussi tenu sept kiosques d'information dans différentes activités et il a obtenu l'adhésion de six nouveaux organismes âgés à la Charte de la bientraitance envers les personnes âgées LGBTQ.

Le SA a aussi financé un projet de démarrage d'une nouvelle activité dans la région de Lanaudière. L'organisme Le Néo a reçu 175 300 \$ pour le projet Aînéotrement, d'une durée de 24 mois. Ce projet a débuté à l'hiver 2018. Il prévoit mettre en œuvre diverses activités de sensibilisation pour lutter contre la maltraitance, l'intimidation et la discrimination basée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, ainsi que pour améliorer les conditions de vie des personnes LGBTQ et développer des milieux sains et sécuritaires. Ces actions seront déployées dans les organismes partenaires du Néo, tels les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), les résidences et habitations pour personnes âgées ou retraitées, les fournisseurs de service, les centres d'action bénévole ainsi que les organismes et centres communautaires pour les personnes âgées de la région de Lanaudière.

² Un projet de déploiement d'envergure nationale est un projet qui doit couvrir au moins huit régions administratives ou moins de huit régions administratives abritant une population égale ou supérieure à 50 % de la population du Québec.



Mesure 11 – Promouvoir la reconnaissance et l’inclusion de la diversité sexuelle et de genre dans les réseaux de l’enseignement supérieur et dans la société (MEES)

À titre de rappel, cette mesure consiste à soutenir financièrement des projets institutionnels contribuant à la reconnaissance et à l’inclusion de la diversité sexuelle et de genre dans les réseaux de l’enseignement supérieur.

En ce qui concerne l’enseignement universitaire, huit établissements ont déposé une demande, soit : Bishop’s, l’École de technologie supérieure, l’Université du Québec à Rimouski, Polytechnique, l’Institut national de la recherche scientifique, l’Université de Sherbrooke, l’Université du Québec en Outaouais et l’Université Concordia. Tous les projets ont été approuvés, et le financement accordé totalise près de 57 900 \$. Les projets consistent en : la mise en place d’un lieu sûr, la tenue d’une semaine thématique (deux établissements), l’élaboration d’un plan d’action, la production d’affiches informatives et de documentation (deux établissements) et l’organisation d’un festival.

Du côté de l’enseignement collégial, aucun établissement n’a soumis de projet, le délai pour en déposer un étant considéré comme trop court par les établissements d’enseignement collégial.

Il est à noter que le programme n’est pas encore très connu. En vue d’améliorer les pratiques, le MEES lancera l’appel de projets 2018-2019 plus tôt à l’automne, afin de donner plus de temps aux établissements pour constituer leur dossier.

Mesure 12 – Insérer une section traitant spécialement de la gestion de la diversité sexuelle en emploi à l’intérieur d’un guide plus général sur la gestion de la diversité afin d’outiller les entreprises dans l’intégration et le maintien en emploi d’une main-d’œuvre diversifiée (MTESS)

Le guide Profiter du plein potentiel d’une main-d’œuvre diversifiée a été conçu avec la collaboration de différents partenaires. En ce qui a trait à la section traitant spécialement de la gestion de la diversité sexuelle en emploi, le MJQ, le MTESS et le ministère de l’Économie et de l’Innovation ont été consultés aux étapes de la recherche documentaire, de l’élaboration du contenu et de la validation finale. Le guide devrait être disponible sous peu.

Une consultation a été réalisée auprès de 15 entreprises afin de mesurer l’atteinte des objectifs du guide, incluant la section sur la gestion de la diversité sexuelle en emploi. La réponse des entreprises a été positive. En effet, une majorité d’entreprises ont mentionné que le guide les aidait à mieux comprendre ce qu’est la gestion d’une main-d’œuvre diversifiée, à les sensibiliser à l’embauche d’une telle main-d’œuvre et à se sentir mieux outillées pour l’intégrer et la maintenir en emploi.

Enfin, les conseillères et les conseillers aux entreprises pour Services Québec ont été formés sur l’utilisation du guide. Ils pourront l’utiliser en complémentarité avec l’outil Portrait des pratiques en gestion des ressources humaines. Ainsi, les conseillers peuvent diriger les entreprises vers le guide lors de l’analyse des pratiques de la catégorie « Stratégies de gestion des ressources humaines ».

Mesure 13 – Collaborer aux travaux de la Table nationale de lutte contre l’homophobie et la transphobie des réseaux de l’éducation, ainsi qu’à ceux de la Table provinciale de concertation sur la violence, les jeunes et le milieu scolaire, lesquelles se préoccupent de prévention en matière de violence et de sensibilisation aux jeunes et aux familles de la diversité sexuelle (MEES)

Le MEES assure une présence à chacune des rencontres de la Table nationale de lutte contre l’homophobie et la transphobie des réseaux de l’éducation et de la Table provinciale de concertation sur la violence, les jeunes et le milieu scolaire (TPCVJMS). Pour chacune des tables, quatre rencontres par année sont planifiées.

La Table nationale de lutte contre l’homophobie et la transphobie a élaboré, en collaboration avec le MEES, le document Mesures d’ouverture et de soutien envers les jeunes trans et les jeunes non binaires : Guide pour les établissements d’enseignement. Ce document a été distribué dans le réseau de l’éducation à l’automne 2017. Le MEES a aussi collaboré à l’organisation du congrès de la Table, qui s’est tenu en janvier 2018.

Par ailleurs, les apprentissages en éducation à la sexualité, rendus obligatoires à compter de la rentrée scolaire 2018, prévoient des contenus relatifs à la diversité sexuelle et de genre. À cet égard, le MEES a offert de nombreuses formations au réseau.

Le MEES poursuit également ses travaux sur la mesure Diversité des genres et des familles, dans le cadre du Plan d’action concerté en matière de violence et d’intimidation (voir mesure no 15, ci-dessous). Il assure la transmission des informations pertinentes aux partenaires de la Table nationale de lutte contre l’homophobie et la transphobie. La présence du MEES aux deux tables favorise les échanges avec les partenaires du réseau et assure une cohérence et une cohésion de tous les acteurs concernés par la lutte contre l’homophobie et la transphobie. Les productions diffusées aux établissements par les partenaires peuvent donc être en concordance avec les orientations ministérielles.

Mesure 14 – Intégrer les réalités des jeunes de la diversité sexuelle dans la mise en œuvre d’actions pour prévenir et traiter la violence, notamment dans le plan de lutte contre l’intimidation et la violence que doit se donner chaque école en application des dispositions de la Loi sur l’instruction publique ou de la Loi sur l’enseignement privé (MEES)

Le MEES a organisé sept grandes rencontres sur la thématique : Climat sain, sécuritaire et bienveillant dans les commissions scolaires. Dans les contenus abordés figurent les conditions et les stratégies à mettre en place pour développer des écoles plus inclusives et positives à l’égard de tous les élèves, peu importe le sexe, la race, l’identité sexuelle ou de genre, les caractéristiques physiques ou psychologiques.

Quatre journées régionales ont été proposées. L’une d’elles, dans la région de la Mauricie–Centre-du-Québec, a porté plus précisément sur l’accompagnement des jeunes trans et non binaires. En tout, 72 personnes venant de cinq commissions scolaires ont participé à cette journée. Une deuxième journée, intitulée Un pas de plus, est proposée en janvier 2019.

Le déploiement de la structure des agents de soutien régionaux est terminé dans toutes les régions, à l’exception de la Montérégie, qui a adopté un modèle d’accompagnement différent. En 2017-2018, des ressources humaines ont été ajoutées pour accompagner les secteurs privés, anglophones et autochtones.



Rappelons que les agents de soutien régionaux du MEES accompagnent les milieux qui ont des besoins à ce sujet. Toutes les commissions scolaires qui en ont fait la demande ont pu bénéficier d'un accompagnement particulier en matière d'homophobie et de transphobie.

Les agents de soutien régionaux animent aussi des groupes-relais pour les partenaires régionaux et abordent diverses thématiques, dont celle de la diversité des genres et des familles, s'il y a lieu. Avec les professionnels et les chargés de projet de la direction des services éducatifs complémentaires et de l'intervention en milieu défavorisé, ils participent au développement de différents dossiers entourant le climat scolaire, la violence et l'intimidation et l'éducation à la sexualité.

PRIORITÉ 4 > ADAPTATION DES SERVICES PUBLICS

L'accessibilité aux services publics demeure un enjeu important pour les personnes de minorités sexuelles et de genre. Elle implique la prise en compte des besoins et des particularités des personnes à servir. Cette priorité porte sur deux dimensions des services publics, soit les pratiques administratives et la formation du personnel.

OBJECTIF 5 > Améliorer les pratiques administratives des services publics

Les sept mesures inscrites dans l'objectif 5 concernent l'organisation des services ainsi que l'adaptation de la terminologie des publications, des formulaires, des lois et des règlements. Elles visent ainsi à tenir compte des nouvelles réalités familiales et de la Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation.

Mesure 15 – Prendre en compte la diversité sexuelle et la pluralité de genre dans la définition et la mise en œuvre des orientations et des stratégies du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur se préoccupant de justice sociale, de rapports égalitaires, notamment en éducation à la sexualité (MEES)

Dans le cadre du Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation 2015-2018, le MEES s'est engagé à élaborer des lignes directrices et des outils pratiques pour assurer le respect des droits fondamentaux des jeunes et des familles. Il s'est aussi engagé à accompagner les milieux scolaires pour assurer une meilleure prise en compte de la diversité de genre et de la diversité des familles.

Le MEES a amorcé des travaux pour évaluer les possibilités d'ajustement des documents nominatifs afin de tenir compte de la réalité des jeunes trans et non binaires au sein des établissements scolaires.

Depuis la rentrée scolaire 2018, les contenus en éducation à la sexualité sont obligatoires pour tous les élèves de l'enseignement primaire et secondaire. Au terme de l'année scolaire 2017-2018, le MEES a donné une formation d'une durée de deux jours à 71 commissions scolaires et à 179 établissements d'enseignement privés. Il leur a fourni la documentation nécessaire, notamment pour la formation du personnel des écoles et pour l'animation des contenus en éducation à la sexualité. Le MEES poursuit le soutien et l'accompagnement des responsables du dossier de l'éducation à la sexualité des commissions scolaires et des établissements d'enseignement privés.

Mesure 16 – Poursuivre l'adaptation, lorsque requis, de la terminologie des documents administratifs, notamment les formulaires, en fonction de la Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation (MEES)

Cette mesure consiste à adapter la terminologie des documents administratifs en vigueur et de ceux à venir afin de répondre à la réalité des familles homoparentales. Elle assurera : d'éliminer les situations où l'étudiant doit déclarer un de ses parents dans un rôle parental inadéquat; de faire en sorte que les parents de même sexe puissent traiter administrativement avec le MEES dans le respect de leur rôle parental; d'utiliser le bon titre de civilité dans le cadre des communications du MEES avec un citoyen.

Au cours de l'année 2017-2018, les membres de l'équipe du projet ont terminé la phase de la conception et ils ont démarré la phase de la réalisation.



Dans le système GEMC – Système de gestion des épreuves ministérielles au collégial, le formulaire en ligne (et son équivalent papier) de la Demande de document ou de service – Épreuve uniforme de langue d'enseignement et de littérature a été modifié pour que les libellés tiennent compte des parents de même sexe.

Dans le système SYSEC – Système de sanction des études au collégial, le MEES a apporté des modifications à l'écran qui donne la possibilité de commander une attestation de délivrance française ou bilingue ainsi qu'une réimpression de diplôme collégial pour faire suite à la demande provenant d'un individu. En effet, les noms et titres de civilité des parents peuvent être utilisés par un agent qui est en contact téléphonique avec un étudiant.

Mesure 17 – Actualiser le corpus législatif québécois pour assurer l'égalité des parents de minorités sexuelles (MJQ)

Le MJQ a amorcé l'inventaire de toutes les lois, de tous les règlements et de tous les documents administratifs prescrits par loi ou par règlement et comportant la notion de "père" et "mère". En 2017-2018, le travail s'est concentré sur les lois et règlements.

Au cours des prochains mois, les ministères et organismes concernés seront invités à collaborer aux travaux, puisque plusieurs modifications à apporter visent des lois, des règlements et des formulaires sous leur responsabilité.

Mesure 18 – Faciliter les démarches administratives des personnes trans auprès des ministères et organismes à la suite d'un changement de nom ou de mention du sexe auprès du Directeur de l'état civil (MTESS)

La première phase de la bonification de la déclaration unique de changement de nom ou de mention du sexe débutera en 2018-2019, avec l'ajout du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et du Service d'immatriculation des armes à feu. La deuxième phase sera réalisée en 2020-2021. Un ministère ou organisme s'ajoutera alors. Il n'est pas encore connu.

Mesure 19 – Adapter la terminologie des formulaires publics des secteurs de l'emploi et de l'assistance sociale du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale aux nouvelles réalités familiales (MTESS)

Cette mesure consiste à adapter les formulaires qui n'ont pas encore été modifiés en fonction de la Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation.

Dans le secteur « assistance sociale », l'inventaire des formulaires est terminé. Sur les 204 formulaires recensés, huit seront adaptés. Dans le secteur « emploi », le recensement des formulaires est également terminé. Sur les 135 formulaires recensés, un seul nécessite une adaptation.

Le Directeur de l'état civil a développé une expertise aux étapes de l'adaptation et de la publication des formulaires, laquelle sera mise à profit par les secteurs concernés.

Mesure 20 – Adapter les publications, formulaires, brochures et sites Web du Régime québécois d'assurance parentale (MTESS) et du Conseil de gestion de l'assurance parentale

Dans son plan d'action intégré pour l'année civile 2018, qui se termine le 31 décembre, le Conseil de gestion de l'assurance parentale prévoit faire un examen de ses publications, brochures, formulaires et sites Web et de ceux du Régime québécois d'assurance parentale. Il vise ainsi à repérer toute terminologie qui ne serait pas conforme aux nouvelles réalités juridiques des familles homoparentales ou qui pourrait être améliorée pour mieux les informer et les servir. Ces travaux débiteront au cours du 4^e trimestre de l'année 2018.

Mesure 21 – Assurer la cohérence ministérielle concernant l'adaptation des services pour répondre aux besoins des personnes de minorités sexuelles et tenir compte des réalités émergentes (MSSS)

Le comité ministériel sur la diversité sexuelle et la pluralité des genres a été mis en place pour réaliser cette mesure. Il a entamé une réflexion avec les directions concernées du MSSS sur les réalités trans. Quatre rencontres de planification ont été tenues.

Le comité collabore aussi au groupe de travail « enfants trans » du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. Deux rencontres ont eu lieu.

Les travaux du comité prennent également en compte :

- les travaux sur les cadres de référence :
 - sur l'optimisation des Services intégrés de dépistage et de prévention des ITSS (infections transmissibles sexuellement et par le sang);
 - sur la prévention chez les hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes (HARSAH);
- la journée thématique HARSAH aux Journées annuelles de santé publique;
- la Revue Ça Sexprime : production d'un numéro sur l'orientation sexuelle.



OBJECTIF 6 › Mieux former le personnel des services publics

Les 10 mesures inscrites dans l'objectif 6 ont pour objet la formation du personnel des services publics, dans les domaines de l'éducation, de la santé, des services sociaux, de l'emploi et de la sécurité publique. Les intervenants du milieu communautaire peuvent aussi bénéficier d'une de ces mesures. Ainsi, les personnes de minorités sexuelles et de genre pourront recevoir des services accueillants, qui tiennent compte de leurs besoins et de leurs particularités.

Mesure 22 – Intégrer la notion de diversité dans les orientations ministérielles concernant les compétences professionnelles du personnel enseignant, notamment en ce qui a trait à l'homophobie et à la transphobie (MEES)

Les travaux de mise à jour des référentiels ont été reportés à 2018-2019 et les consultations devraient débuter dans les prochains mois en vue d'une publication au printemps 2019.

Mesure 23 – Encourager l'élaboration et la diffusion de formations et d'ateliers de sensibilisation concernant les réalités et les besoins particuliers des personnes âgées LGBT auprès d'intervenants concernés (SA)

Les actions associées à cette mesure sont prévues pour 2018-2019.

Mesure 24 – Renforcer la sensibilisation des intervenantes et des intervenants de la santé, des services sociaux, de l'enseignement et des services publics ou communautaires sur les réalités des personnes de minorités sexuelles (MJQ)

Le MJQ s'est engagé, en collaboration avec l'Institut national de la santé publique du Québec (INSPQ), à soutenir le déploiement de deux programmes nationaux de formation, dont le contenu s'appuie en majeure partie sur la recherche québécoise et canadienne actuelle. Ces nouveaux programmes de formation, d'une durée d'une journée chacune, sont intitulés Sexes, genres et orientations sexuelles : comprendre la diversité et Adapter nos interventions aux réalités des personnes de la diversité sexuelle, leur couple et leur famille.

Les formations font une large place à la diversité sexuelle et de genre, dans ses différentes facettes, et aux besoins des populations concernées. Elles visent à soutenir la reconnaissance et l'inclusion sociales des personnes de minorités sexuelles et de genre, leur couple et leur famille. Les formations entendent mobiliser les intervenants afin de réduire les facteurs de vulnérabilité et de favoriser les facteurs de protection chez les personnes LGBTQ. Pour ce faire, elles encourageront le partage de connaissances et la collaboration entre les ressources du milieu (communautaires, publiques et parapubliques). Ce faisant, elles visent à améliorer l'efficacité, la pertinence et la qualité des services offerts. Les formations s'adressent au personnel et aux intervenants de la santé et des services sociaux, des milieux de l'enseignement et des services publics ou communautaires.

Une contribution financière de 200 000 \$ du MJQ assure d'offrir ces formations gratuitement.

En 2017-2018, 27 sessions de formation ont été offertes pour le programme Sexes, genres et orientations sexuelles : comprendre la diversité. Elles ont joint 561 intervenants dans 10 régions du Québec, soit : la Capitale-Nationale, le Centre-du-Québec, l'Estrie, Montréal, l'Abitibi-Témiscamingue, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Chaudière-Appalaches, Laval, Lanaudière et la Montérégie.

En ce qui concerne la formation Adapter nos interventions aux réalités des personnes de la diversité sexuelle, de leur couple et de leur famille, 18 sessions ont été offertes, joignant 378 intervenants de neuf régions du Québec, soit : le Bas-Saint-Laurent, la Capitale-Nationale, le Centre-du-Québec, Montréal, l'Abitibi-Témiscamingue, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Chaudière-Appalaches, Laval et la Montérégie.

Mesure 25 – Offrir une formation sur les réalités des minorités sexuelles au personnel du MTESS en contact avec la clientèle (MTESS)

Les deux formations offertes par l'INSPQ ont été inscrites au catalogue de formations du MTESS en 2017-2018, soit Sexes, genres et orientations sexuelles : comprendre la diversité et Adapter nos interventions aux réalités des personnes de la diversité sexuelle, de leur couple et de leur famille.

Au total, 106 personnes ont bénéficié des activités de formation en 2017-2018, dont 42 qui ont suivi les deux formations. Les personnes formées se trouvent dans les régions de Montréal, Laval et la Montérégie.

Mesure 26 – Outiller les policières et les policiers afin d'assurer une intervention adéquate et adaptée en matière d'homophobie et de transphobie (MSP)

La diffusion de contenus relatifs à l'homophobie et à la transphobie débutera en 2018-2019.

Mesure 27 – Former les nouvelles agentes et les nouveaux agents des services correctionnels afin d'assurer la prise en charge des personnes incarcérées dans le respect de leur dignité (MSP)

En 2017-2018, 220 nouveaux agents des services correctionnels (ASC) ont suivi et réussi le Programme d'intégration à la fonction d'agent des services correctionnels, offert par l'École nationale de police du Québec. À cette occasion, les ASC ont notamment reçu les informations relatives au traitement des personnes de minorités sexuelles et de genre qui pourraient leur être confiées.

Une nouvelle version de l'instruction sur les plaintes a été rendue disponible pour le personnel de la Direction générale des services correctionnels, dans le but d'harmoniser l'intervention effectuée auprès de personnes de minorités sexuelles et de genre.

Quant au système de traitement des plaintes, des modifications y ont été apportées de manière à repérer les plaintes en fonction du motif de discrimination. Pour la période 2017-2018, aucune plainte n'a été formulée relativement à la discrimination fondée sur l'identité sexuelle (homme, femme et transgenre) ou sur l'orientation sexuelle.

Mesure 28 – Continuer de sensibiliser les coroners aux facteurs contributifs, dont l'homophobie et la transphobie, lors d'une investigation sur un cas de suicide (MSP)

Au Colloque des coroners tenu à Nicolet en septembre 2017, la directrice générale de la Coalition des familles LGBT a fait une présentation pour sensibiliser les coroners aux enjeux touchant la diversité de genre et la diversité sexuelle. Parmi les 79 coroners actifs au Québec, 72 ont participé au Colloque des coroners 2017 et ont donc été sensibilisés aux réalités LGBTQ. Les coroners sont ainsi mieux outillés pour comprendre la détresse psychologique des personnes LGBTQ décédées par suicide.

En octobre et novembre 2017, 25 nouveaux coroners ont été formés et assermentés. Lors de cette formation initiale donnée à Montréal et à Québec, tous les nouveaux coroners ont été sensibilisés à l'importance de prendre en compte les réalités LGBTQ lors de l'investigation d'un suicide.



Mesure 29 – S’assurer que la formation offerte aux professionnelles et professionnels qui donnent le service de Consultation téléphonique psychosociale 24/7 soit adaptée aux réalités des personnes de minorités sexuelles et que les outils soient diffusés (MSSS)

L’état de situation a été réalisé en 2017-2018 et la mise à jour du Guide d’intervention Info-Social (GIIS) sur le thème « Orientations homosexuelle et bisexuelle » a été priorisée. La nouvelle version inclura les notions propres aux réalités des personnes transsexuelles et transgenres.

Mesure 30 – Mettre en place et rendre accessible une formation portant sur les enjeux de discrimination envers les personnes LGBT racisées dans le réseau de la santé et des services sociaux (MSSS)

L’élaboration des contenus de formation et du matériel pédagogique est finalisée. À la suite de nouvelles directives ministérielles en matière de déploiement de formation destinée aux intervenants du réseau de la santé et des services sociaux, des ajustements sont toutefois requis afin que les modules de formation soient conformes aux règles en vigueur dans la Formation continue partagée du MSSS.

Mesure 31 – Diffuser l’outil de sensibilisation Les jeunes de minorités sexuelles et la problématique du suicide (MSSS)

Le MSSS a produit l’outil de sensibilisation Les jeunes de minorités sexuelles et la problématique du suicide, dans le cadre des actions inscrites au Plan d’action gouvernemental de lutte contre l’homophobie 2011-2016. Cet outil, qui est diffusé depuis le mois de mai 2016, est destiné aux intervenants du réseau de la santé et des services sociaux et aux organisations partenaires. Bien qu’il soit accessible en ligne, chaque année, le MSSS fait un rappel formel quant à l’existence de l’outil et son utilité.

En 2017-2018, ce rappel a été fait à l’occasion de la Journée internationale contre l’homophobie et la transphobie. Différents partenaires font aussi la promotion de l’outil dans leurs réseaux respectifs.

PRIORITÉ 5 > COHÉRENCE ET EFFICACITÉ DES ACTIONS

Le succès et les retombées importantes des mesures dépendent de la cohérence et du large déploiement des actions.

Deux enjeux ont particulièrement retenu l'attention. La recherche sur divers groupes et problématiques doit se poursuivre pour guider les actions et leur donner des assises solides. La concertation des intervenants et la consolidation des actions en région font également consensus, pour faire en sorte que toutes et tous puissent en bénéficier, sur l'ensemble du territoire québécois.

OBJECTIF 7 > Documenter les diverses réalités pour mieux intervenir

Six mesures assureront d'atteindre l'objectif 7. La première, plus générale, visera à documenter diverses situations. Les autres mesures concernent la santé et les services sociaux, la sécurité publique, les besoins et les services en défense des droits en région, les familles homoparentales et le parcours judiciaire de parents de minorités sexuelles et de genre.

Mesure 32 – Appuyer la recherche sur les réalités LGBT (MJQ)

Cette mesure se décline en deux volets : le soutien à la Chaire de recherche sur l'homophobie de l'Université du Québec à Montréal et l'appui à des initiatives de recherche visant à transformer les résultats en politiques et programmes.

Le MJQ a renouvelé son appui à la Chaire de recherche sur l'homophobie. Un premier versement de 165 000 \$ a été fait le 26 janvier 2018. Cette somme sert à soutenir l'infrastructure de la Chaire.

La Chaire, créée en 2011 grâce au soutien du MJQ, associe des partenaires gouvernementaux, communautaires et universitaires pour contribuer à la reconnaissance des réalités des minorités sexuelles et de genre. Ses objectifs sont les suivants :

- favoriser la mobilisation des expertises scientifiques et partenariales dans la définition des besoins de connaissances et la production de nouveaux savoirs concernant les réalités des personnes de minorités sexuelles et de genre, les impacts des discriminations et des différentes formes d'exclusion, de dévalorisation et d'infériorisation de ces personnes, ainsi que les moyens de les contrer efficacement;
- développer les partenariats de recherche dans les régions du Québec de même qu'à l'échelle nationale et internationale;
- contribuer au transfert et à la mobilisation des connaissances auprès de la population, des institutions publiques et de publics ciblés des milieux éducatifs, du travail, de la santé et des services sociaux professionnels, associatifs et communautaires, notamment par la conception et l'évaluation de mesures de sensibilisation et d'éducation;
- soutenir la formation des nouveaux chercheurs et des étudiants, y compris les futurs intervenants, en vue de maximiser leurs compétences et de favoriser leur insertion professionnelle.

Les résultats des activités de la Chaire réalisées grâce à ce soutien ne sont pas encore disponibles pour 2017-2018.

En ce qui concerne l'appui du MJQ à des initiatives de recherche visant à transformer les résultats en politiques et programmes, la mise en œuvre de ce volet est prévue pour 2018-2019.



Mesure 33 – Encourager le développement de la recherche et soutenir le transfert de connaissances sur les réalités des personnes de minorités sexuelles dans le réseau de la santé et des services sociaux (MSSS)

L'identification des besoins a été faite dans la perspective de réaliser un inventaire des outils produits. Ces renseignements soutiendront les différents types d'intervention auprès des personnes de minorités sexuelles et de genre et ils serviront de référentiel pour les acteurs concernés dans différents secteurs d'activité. L'ébauche d'un plan de travail a été réalisée.

De plus, les données des projets de recherche sur les hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes (HARSAH) sont utilisées pour bonifier les informations à inclure dans un projet de module de formation et pour soutenir les activités de transfert de connaissances dans le réseau.

Mesure 34 – Compiler et diffuser annuellement les données statistiques du Programme de déclaration uniforme de la criminalité en matière de crimes haineux, dont les crimes motivés par l'orientation sexuelle (MSP)

Le MSP a élaboré un document présentant le portrait statistique de la criminalité au Québec en 2016. Ce document comprend des données statistiques sur les crimes motivés par la haine, dont ceux motivés par l'orientation sexuelle. Il est présentement en processus d'approbation. Il devrait être mis en ligne sur le Web au cours des prochains mois.

Étant donné qu'il peut être complexe d'établir le caractère haineux d'une infraction criminelle, un processus de vérification annuelle supplémentaire est effectué chaque automne. Les infractions sont réexaminées et vérifiées, et elles peuvent être reclassées, notamment lorsque de plus amples renseignements ont été recueillis. De ce fait, les statistiques portant sur les crimes motivés par la haine présentés dans les publications annuelles sur la criminalité au Québec font référence uniquement aux données actualisées et non aux données brutes. Pour cette raison, les publications sur les tendances de la criminalité présentent les statistiques de l'année précédente sur les crimes motivés par la haine.

Mesure 35 – Documenter les besoins et les services en défense des droits des personnes LGBT en région par la production d'un portrait (MTESS)

Le MTESS a entamé des démarches avec la Chaire de recherche sur l'homophobie de l'Université du Québec à Montréal et le Conseil québécois LGBT pour la production d'un portrait. Le rapport produit comportera une analyse des besoins en défense des droits des personnes LGBTQ en région, y compris une cartographie et des indicateurs des services et des besoins à l'échelle des régions, ainsi que des recommandations.

Au 31 mars 2018, le processus d'approbation du financement du projet était toujours en cours.

Mesure 36 – Produire et diffuser un bulletin statistique Quelle famille? sur les familles homoparentales (Famille)

Les actions associées à cette mesure sont prévues pour 2019-2020.

Mesure 37 – Réaliser une enquête sur le parcours judiciaire de parents de minorités sexuelles (MJQ)

Les travaux débuteront en 2018-2019 et se termineront en 2020-2021.

OBJECTIF 8 > Renforcer la coordination des actions, notamment en région

Une seule mesure s'inscrit dans l'objectif 8. Elle propose de renforcer la coordination des actions gouvernementales, notamment par l'accroissement des activités du Bureau de lutte contre l'homophobie et la transphobie en région.

Mesure 38 – Favoriser le plein déploiement des activités du Bureau de lutte contre l'homophobie (MJQ)

Le 3 avril 2017, le MJQ a rendu public le bilan des réalisations du Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie 2011-2016. Déployé en 60 mesures, ce plan d'action a donné lieu à des réalisations qui ont influencé de façon positive la situation des personnes LGBTQ. La création du Bureau de lutte contre l'homophobie et la transphobie et la mise sur pied de la Chaire de recherche sur l'homophobie ont posé les fondations d'une action structurée et appuyée sur les connaissances scientifiques de pointe. Deux campagnes multimédias ont contribué à sensibiliser la population aux problématiques des personnes LGBTQ. L'action communautaire a été consolidée grâce au soutien financier de 64 projets dans le cadre du programme Lutte contre l'homophobie et la transphobie et grâce à l'aide complémentaire consentie à 24 organismes LGBTQ pour les soutenir dans leur mission. Le bilan détaillé pour chacune des mesures peut être consulté à l'adresse : www.justice.gouv.qc.ca.

Le 17 mai 2017, le MJQ a rendu public le Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2017-2022. Doté d'une enveloppe budgétaire supplémentaire de 10 millions de dollars sur cinq ans, ce plan d'action comprend 38 mesures, dont certaines s'inscrivent dans le prolongement du précédent plan d'action, en vue de poursuivre ses interventions et d'étendre leur portée.



Conclusion

La mise en œuvre des mesures du Plan d'action est bien amorcée, 10 mois après son entrée en vigueur. Des résultats sont déjà tangibles. On peut constater que les actions ont commencé à se déployer largement dans divers domaines et touchent plusieurs régions du Québec.

Plusieurs mesures sont encore à l'étape de la planification, notamment celles qui requièrent des investissements importants sur le plan des ressources humaines ou qui impliquent la collaboration de nombreux partenaires. Dans ce contexte, on peut considérer l'état d'avancement comme satisfaisant.

Quelques définitions

Aux fins du présent Plan d'action, les termes sont utilisés dans le sens décrit ci-dessous.

Bispirituel, bispirituelle : terme générique, dont la définition peut varier dans les diverses communautés autochtones. Il désigne les Autochtones qui assument des rôles, des attributs, des vêtements et des attitudes de sexes multiples pour des raisons personnelles, spirituelles, culturelles, cérémoniales ou sociales. Le terme peut se référer à l'orientation sexuelle, à l'identité de genre ou à l'expression de genre. Toutes les personnes autochtones ne s'identifient pas aux personnes bispirituelles : certaines peuvent s'identifier aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles ou trans.

Expression de genre : extériorisation de son identité de genre, exprimée par l'habillement, les façons de se comporter ou d'interagir, indépendamment de son sexe biologique.

Homophobie : attitudes négatives envers l'homosexualité, pouvant mener à la discrimination, directe ou indirecte, envers les gais, les lesbiennes, les personnes bisexuelles, ou à l'égard des personnes perçues comme telles.

Identité de genre : expérience intime et personnelle de son genre, qu'elle corresponde ou non au sexe assigné à la naissance. Une personne peut ainsi s'identifier au genre masculin, au genre féminin ou encore se situer entre ces deux pôles, et ce, indépendamment de son sexe biologique.

Minorités sexuelles : expression qui inclut les divers groupes minoritaires définis sur la base de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre. Les principaux groupes sont les lesbiennes, les gais ainsi que les personnes bisexuelles et trans.

Orientation sexuelle : attirance sexuelle ou affective envers des individus de genre opposé (hétérosexualité) ou de même genre (homosexualité).

Trans : terme parapluie pour désigner de façon neutre les personnes transsexuelles et transgenres.

Transgenre : désigne une personne qui se perçoit comme étant de sexe opposé à celui assigné à la naissance, s'y identifie et éprouve le besoin de vivre ainsi. La personne transgenre ne demande habituellement pas de réassignation sexuelle.

Transsexuel, transsexuelle : désigne une personne ayant changé de sexe ou étant en transition de changement de sexe, que cela soit par chirurgie ou prise d'hormones, et désirant vivre dans le sexe correspondant à cette transformation. Le changement de sexe est habituellement irréversible.

Transphobie : attitudes négatives pouvant mener au rejet et à la discrimination, directe ou indirecte, envers des personnes transsexuelles, transgenres ou travesties, ou à l'égard de toute personne qui transgresse le genre, le sexe ou les normes et représentations relatives au genre et au sexe.

